Un marché bien ordonné pour petites et grandes entreprises

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin des Schweizerischen Elektrotechnischen Vereins, des Verbandes Schweizerischer Elektrizitätsunternehmen = Bulletin de l'Association Suisse des Electriciens, de l'Association des Entreprises électriques suisses**

Band (Jahr): **93 (2002)**

Heft 20

PDF erstellt am: **28.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-855460

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Un marché bien ordonné pour petites et grandes entreprises

Allocution du conseiller fédéral Moritz Leuenberger à l'assemblée générale de l'Association des entreprises électriques suisses (AES) et de l'Association Suisse des Electriciens (ASE). Schwyz, le 6 septembre 2002.

La Loi sur le marché de l'électricité (LME) fait partie de ces dossiers particulièrement intéressants où le fossé séparant partisans et adversaires ne correspond pas aux clivages traditionnels entre gauche et droite ou entre écologistes et milieux économiques. Les avis sur la LME divergent dans quasiment chaque organisation ou parti. Il se peut que l'ASE soit aussi divisée, en tout cas les dissensions au sein de l'AES ne font aucun doute. Si le comité directeur a, à l'unanimité, recommandé le oui, personne n'ignore que la nouvelle loi se heurte à de fortes réticences au sein de certaines entreprises.

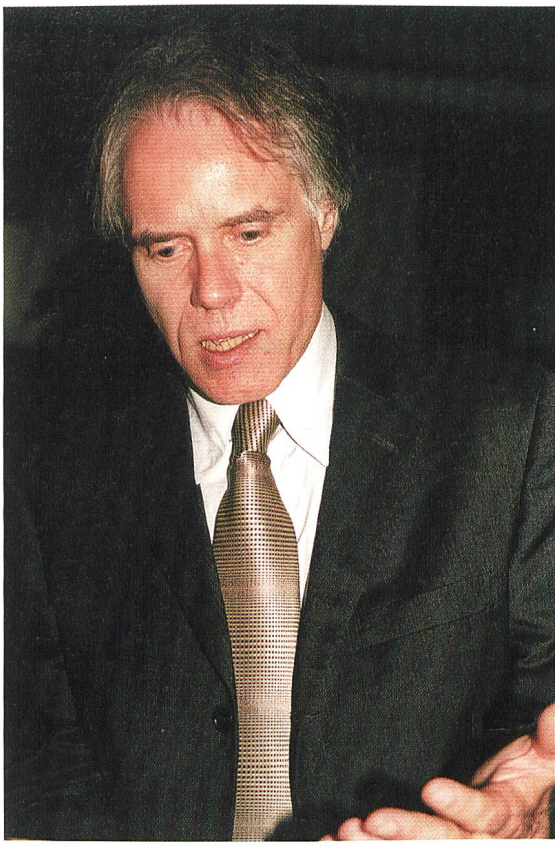

«Un de leurs principaux soucis était de ne pas être prises de court par une libéralisation du jour au lendemain.» (photos M. Freudemann).

Les grandes entreprises favorables à la LME

A l'AES, ce sont surtout les grandes entreprises qui se réjouissent de la LME. La nouvelle loi élargira leur marge de manœuvre, elles pourront chercher des clients dans toute la Suisse. Beaucoup d'entre elles connaissent déjà les marchés libéralisés des pays voisins et se sont préparées en vue de l'entrée en vigueur de la LME, notamment en rationalisant leur administration et en réduisant les coûts. Elles savent que seul un oui à la LME leur garantira l'égalité des chances sur les marchés étrangers.

Les doutes des petites entreprises

Les petites entreprises sont visiblement plus réticentes vis-à-vis de la nouvelle loi.

- Elles craignent de perdre toute leur clientèle en cas d'abolition du monopole.
- Elles craignent qu'un oui à la LME ne les condamne à la vente ou à la fusion.
- Elles redoutent les coûts qu'engendrera la nouvelle transparence des comptes.
- Elles n'ont pas encore fait l'expérience du marché libéralisé et se demandent si elles seront en mesure de faire face à la concurrence.

La LME n'a pas été faite pour permettre aux grandes entreprises de s'agrandir davantage. Au contraire, comme dans d'autres domaines, l'Etat doit ici aussi protéger les plus faibles en installant des garde-fous.

Dès lors, il faut se demander si les garde-fous de la LME suffiront à protéger les petites entreprises.

Ma réponse est oui.

Les garde-fous de la LME

Lors de l'élaboration de la loi et de l'ordonnance, les entreprises actives dans le secteur de l'électricité ont participé et ont pu faire valoir leur point de vue.

- Un de leurs principaux soucis était de ne pas être prises de court par une libéralisation du jour au lendemain. Cette préoccupation a été prise en compte puisque la loi prévoit un délai de transition de six ans, qui laissera à tous le temps de s'adapter.
- Les frais d'acheminement par le réseau seront facturés de manière à couvrir les coûts. Cette condition était aussi exigée par les entreprises; elle équivaut à une protection quasi absolue de toutes les entreprises qui entretiennent leurs réseaux de manière efficiente. Aujourd'hui, une telle protection est inexistante.
- Les petites centrales hydrauliques confrontées à des problèmes liés à la l'ouverture du marché bénéficieront de prêts de la Confédération à des conditions avantageuses, qui leur permettront de renouveler ou d'entretenir leurs installations.
- Les services industriels de petite taille pourront d'emblée acheter librement 20% de leur électricité. Par la suite, cette part augmentera progressivement. Ces services ne dépendront donc plus entièrement des fournisseurs actuels. Par ailleurs, il sera aussi possible de satisfaire immédiatement les demandes des clients, notamment en matière de courant écologique ou de courant meilleur marché.

Profiter des nouvelles possibilités

Les services industriels des petites communes pourront se regrouper (achat, marketing, comptabilité, inspection de sécurité, services de piquet, etc.), ce qui renforcera leur position face aux grandes entreprises. S'ils sont plusieurs à s'unir,

ils pourront dès le début acheter librement l'intégralité de leur courant.

Certains services industriels ont déjà fait le pas. Je pense notamment à ces quinze entreprises de villes suisses qui se sont réunies pour fonder «Swisspower», un pool d'achat et de vente établi sur le marché depuis un certain temps déjà.

L'entreprise a d'ailleurs acquis une notoriété nationale en sponsorisant le premier «Swisspower Gigathlon».

Aux Grisons, les centrales électriques ont créé «Swiss Mountain Power», une communauté d'intérêts similaire. Des centrales hydrauliques d'autres régions de montagne devraient encore s'y affiler.

Les grandes entreprises ne sont pas toujours les seules à réussir sur le marché. Des consortiums rapides et imaginatifs, formés d'un grand nombre de petites entreprises, ont souvent autant de succès, si ce n'est davantage.

Un non permettra-t-il de sceller le monopole?

Les opposants à la LME espèrent qu'un rejet de la LME nous ramènera au bon vieux temps où l'approvisionnement en électricité était assuré sans aucune pression externe par l'entreprise locale, qui détenait le monopole.

Ils ne se rendent pas compte que le bon vieux temps est déjà révolu, même sans la LME. Un quart du marché est d'ores et déjà libéralisé et l'on se dispute les gros clients en leur proposant de gros rabais.

Les membres de l'AES devraient savoir ce que cela signifie. En effet, ils en ont fait l'expérience ces dernières années; ils ont aussi subi la pression sur les coûts exercée par les cantons et les communes, donc par les propriétaires des entreprises d'électricité, par ailleurs eux-mêmes soumis à la pression des consommateurs, en particulier à celle des PME.

Beaucoup de PME souhaitent que leur facture d'électricité ne soit pas jusqu'à 44% plus élevée que celle des entreprises concurrentes de l'étranger, comme c'est le cas aujourd'hui.

Que se passerait-il en cas de rejet de la LME?

La pression exercée sur les entreprises d'électricité ne disparaîtrait pas en cas de rejet de la LME. Elle s'accroîtrait même au niveau politique et juridique.

Pression sur le plan juridique:

La Commission de la concurrence a déjà rendu un jugement qui prescrit le libre accès au réseau. En cas de rejet de la LME, les prix de l'acheminement devraient être négociés devant les tribunaux, ces procédures pouvant même aller jusqu'au Tribunal fédéral. Tous les travaux seraient gelés pendant longtemps. Ce qui ne signifie pas pour autant que l'on ne ferait rien au niveau politique.

Pression au niveau politique:

Si la LME est rejetée le 22 septembre, il faut s'attendre à une avalanche d'initiatives et d'interventions politiques tous azimuts dans les jours qui suivent. Or, nous ne devons pas sous-estimer ceux qui demandent une ouverture rapide du marché. Ils n'accepteront pas de se lancer une deuxième fois dans un long processus de conciliation à l'issue incertaine, mais exigeront une loi «allégée» et une libéralisation sans restriction pour les grandes entreprises.

Conséquences pour les petites entreprises

Je ne me prononcerai pas ici sur la question de savoir si une loi prévoyant moins de garanties aurait des chances d'aboutir. Par contre, ce qui est sûr, c'est que la plupart des entreprises ne sauraient plus à quoi s'en tenir durant cette phase de flou politique et juridique. Les investissements dans le réseau, par exemple – un secteur d'activité qui deviendra important avec la LME pour les petites entreprises – constitueraient un risque incalculable pour les entreprises communales, surtout dans les régions rurales. Par ailleurs, en cas de rejet, les entreprises tenteront de libéraliser les réseaux en passant des accords. L'inconvénient de ces accords sectoriels est que, en règle générale, ils ne ménagent guère les petites entreprises.

Les incertitudes au niveau politique et juridique ainsi qu'à l'intérieur de la branche affaiblissent la position des petites entreprises face aux clients, face aux grandes entreprises, mais aussi face aux propriétaires.

Consensus helvétique

Le projet du Conseil fédéral et du Parlement est un compromis. Sur deux points déterminants, les petites entreprises ont obtenu gain de cause: la couverture garantie des frais d'acheminement et le long délai transitoire de six ans, auxquels on peut ajouter la période séparant l'annonce de la loi et son entrée en vigueur probable, soit plus de cinq ans.

Bien sûr, les petites entreprises ont aussi dû faire des concessions, au même titre que les consommateurs, les cantons et les organisations écologiques, qui n'ont pas non plus obtenu tout ce qu'ils voulaient. Pas plus d'ailleurs que les géants du secteur, qui auraient préféré une libéralisation immédiate du marché.

A la table des négociations, tous ont œuvré à un compromis tenant compte des aspects économiques, écologiques et sociaux. C'est un résultat très appréciable.

Si la voie typiquement suisse du consensus, des tables rondes et des procédures de consultation est lente, elle nous a déjà épargné bien des conflits sociaux ou économiques qu'endurent d'autres pays. En Suisse, nous avons toujours fait preuve de circonspection en matière de libéralisation, que ce soit dans le domaine des chemins de fer, de la poste ou des télécommunications. Nous avons toujours veillé à installer des garde-fous offrant des garanties sociales et assurant l'équilibre entre les régions.

Les anciennes entreprises étatiques prouvent qu'il est possible de se maintenir dans un marché en cours de libéralisation. Il est aujourd'hui difficile d'imaginer notre vie quotidienne sans leurs nouvelles offres comme le raccordement à Internet, les bureaux de poste mobiles ou la cadence semi-horaire des trains, qui circuleront même bientôt tous les quarts d'heure.

Pour la LME, nous avons aussi choisi la lenteur.

Je suis convaincu que la mise en place de garde-fous garantira à tous des règles claires et des conditions équitables sur le marché de l'électricité. A tous, c'est-à-dire aux petites et grandes entreprises d'électricité, aux PME et à chacun des consommateurs que nous sommes.

Je vous remercie de tous les efforts que vous avez consentis depuis des décennies pour approvisionner la Suisse en électricité. Je sais que vous continuerez sur cette voie et je suis persuadé que la LME vous y aidera. Je vous invite donc à voter oui à la LME le 22 septembre.

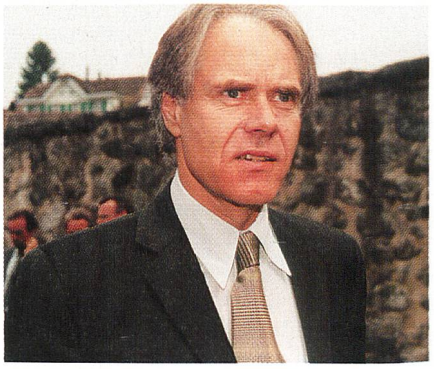

«Pour la LME, nous avons aussi choisi la lenteur.»

ENERGY INFORMATION SYSTEM «EIS»

So bestimmen Netzbetreiber und Stromhändler den Takt.

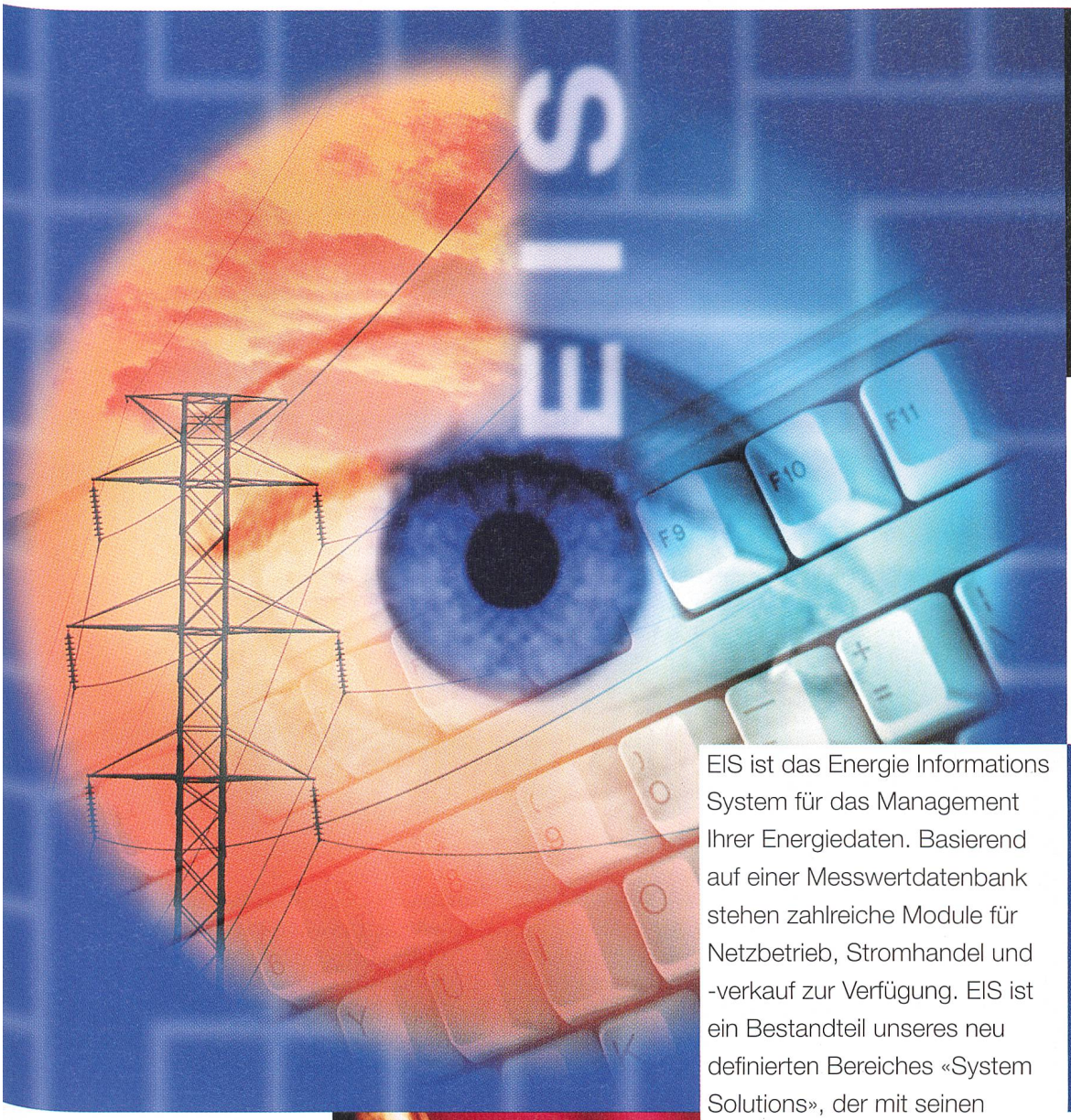

Diese Instrumente dirigieren Sie virtuos mit EIS:

- **Bilanzausgleich**
- **Bilanzmanagement**
- **Datenauswertung und -validierung**
- **Web-Berichte**
- **Automatischer Datenaustausch**
- **Kundenwechsel**

EIS ist das Energie Informations System für das Management Ihrer Energiedaten. Basierend auf einer Messwertdatenbank stehen zahlreiche Module für Netzbetrieb, Stromhandel und -verkauf zur Verfügung. EIS ist ein Bestandteil unseres neu definierten Bereiches «System Solutions», der mit seinen Systemlösungen Ihre ganze Wertschöpfungskette unterstützt. Informationen über die EIS-Produktvorteile entnehmen Sie unserer Broschüre.

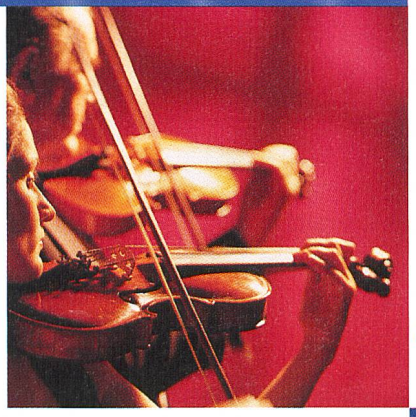

ENERMET SYSTEM SOLUTIONS
New Instruments for a new Market

ENERMET

ENERMET AG ■ UNDERMÜLISTRASSE 28 ■ CH-8320 FEHRALTORF
TEL. 01/954 81 11 ■ FAX 01/954 81 01 ■ INTERNET www.enermet.ch

Sparsam und dynamisch: der Sprinter mit CDI-Motor.

Mercedes-Benz – eine Marke von DaimlerChrysler

Sprinter: So günstig kann Leasing sein.

► Ab sofort schicken wir Sprinter mit unschlagbaren Leasingangeboten ins Rennen. Zum Beispiel zwei Kastenwagen mit durchzugsstarken CDI-Motoren, viel serienmässiger Sicherheit und der sprichwörtlichen Mercedes-Benz Qualität.

Sprinter 211 CDI / 3550 Kastenwagen

Monatsrate:	Fr. 403.–
Inkl. Wartungs- und Reparaturvertrag	
Monatsrate:	Fr. 511.–

Sprinter 213 CDI / 3550 Kastenwagen Hochdach

Monatsrate:	Fr. 523.–
Inkl. Wartungs- und Reparaturvertrag	
Monatsrate:	Fr. 633.–

Laufzeit 48 Monate, jährliche Fahrleistung 25 000 Kilometer,
15% Anzahlung mit dem ersten Leasingszins,
Vollkasko-Versicherung obligatorisch (nicht inbegriffen), Preise inkl. MWSt.

Mercedes-Benz